

“On vit la pire rentrée scolaire de ces dernières années”

■ Le décret titres et fonctions cause d'importantes difficultés. Des classes souffrent déjà de l'absence de profs.

C'est très simple, lorsque je dois trouver un enseignant pour un remplacement de seulement dix jours, je n'en cherche plus, cela ne vaut plus la peine au vu de la longueur des démarches qu'il faut entreprendre." Au nom de l'Adibra, l'Association des directeurs de l'enseignement libre de Bruxelles et du Brabant, Patrick Dekelver souhaite tirer un nouveau signal d'alarme.

Depuis deux ans, lui et ses collègues vivent sous le régime du décret titres et fonctions. Quand ils engagent un enseignant ils doivent donner la priorité aux postulants qui présentent un titre requis pour donner la matière en question. Si et seulement si ce n'est pas le cas, ils peuvent se tourner vers des "titres suffisants" ou des "titres de pénurie".

Derrière ce décret, souhaité par tout le monde lors de sa promulgation, se trouve la volonté légitime de mieux ordonner le corps enseignant. Inévitablement cependant, se tapit aussi un travail administratif très conséquent pour les directions qui voient leur autonomie rabotée.

Ce décret, s'il n'est pas remis en question en tant que tel, est très critiqué alors que la Belgique manque d'enseignants dans de nombreuses matières et régions. Comme le résumait en août dernier Etienne Michel, le directeur de l'enseignement catholique, le décret titres et fonctions "ne provoque pas la pénurie, mais il la révèle tout en rendant le pro-

cessus de recrutement beaucoup trop rigide dans un tel contexte. Un tel décret, on peut en respecter facilement les contraintes quand il y a pléthore de candidats. En situation de pénurie, ces contraintes et leur rigidité deviennent excessives".

"C'est parce qu'il ne nous permet pas de gérer la pénurie d'enseignants, que des classes n'ont déjà plus certains cours", explique Patrick Dekelver. "Le décret est en effet révélateur du problème de fond qui est que l'on recherche des profils dans une série de fonctions", acquiesce le cabinet de la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH). C'est pour cela que celle-ci, plutôt que de revoir le décret, préfère s'attaquer à la pénurie.

L'autonomie mise à mal

À ce premier problème, qui est celui de l'aggravation de la pénurie causée par la rigidité du texte, Patrick Dekelver en voit un second. "Ces deux dernières années, nous bénéficions d'assouplissements qui amoindrissaient les conséquences du décret. Ce n'est plus le cas depuis septembre. Du coup, nous vivons la pire des rentrées de ces dernières années, et je dois mettre à la porte des profs qui n'ont qu'un titre suffisant et que j'avais pu garder car ils se conformaient parfaitement au projet de mon établissement. Dans bien des écoles, du coup, les équipes pédagogiques se disloquent. Ce qui me gêne grandement, c'est qu'avec ce décret, tel qu'il est appliqué, on met à mal la force, la nature et les fondements du réseau libre. Cette force, c'est celle de pouvoir, dans le chef du directeur, construire son équipe autour et en fonction de son projet pédagogique. Et cela, en sachant qu'un titre n'est pas toujours synonyme de compétence."

BdO

*“Avec ce décret, tel
qu’il est appliqué,
on met à mal
la force,
la nature
et les fondements
du réseau libre.”*

Patrick Dekelver

Directeur d'établissement
et également président de
l'Adibra, l'Association des
directeurs de l'enseignement
secondaire libre de Bruxelles et
du Brabant wallon.

*“Le décret titres
et fonctions
ne provoque pas
la pénurie,
mais il la révèle
tout en rendant
le processus
de recrutement
beaucoup trop
rigide dans un tel
contexte.”*

Étienne Michel

Directeur de l'enseignement
catholique, au mois d'août dans
“La Libre”.